Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213502461-20260321-26_03_23-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE DE

Roz-Landrieux

35120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 10h30. Date de convocation : 16/03/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MAINSARD François, Maire de Roz-Landrieux.

Étaient présents : M. François MAINSARD, Maire, Mme Sylvie FIZELIER, M. Éric DELALANDE, Mme Delphine LARCHER, M. Olivier RAOUL, adjoints, Mme Guillemette JOURDAN, M. Olivier MOQUEREAU, Mme Delphine GAUTIER, M. Éric LEDORMEUR, M. Régis ROBIN, M. Jonathan LAFAIX, Mme Tiphaine LEBLAY, M. Benoit ROUPIE, Mme Lise MAINSARD

Absents excusés : Mme Virginie ROBINAULT pouvoir à Mme Delphine LARCHER

Secrétaire de séance : Mme Lise MAINSARD

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Quorum : 8

N° 26-03-23 Fixation du nombre d'adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-1-1 et L 2122-2 ;

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil ;
Considérant que le conseil municipal compte 15 membres, soit un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

La secrétaire de séance
Mme Lise MAINSARD

Le Maire,
M. MAINSARD François

MAIRIE DE ROZ-LANDRIEUX 35120

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Délibération exécutoire à la date de publication.